Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212201339-20260615-2026_36-DE

Département des Côtes d'Armor

DÉLIB.2026-36

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LOSCOUËT-SUR-MEU

Séance du 1 juin 2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 15

Absents :

Votants : 15

Date de la convocation :
Mardi 26 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le lundi premier juin à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel PICHOT, Maire.

Etaient présents : Marcel PICHOT, Olivier CARON, Noëlla GENISSEL, Emmanuel COLLET, Ludocie BINARD, Chantal DECLOITRE, Bénédicte GLOTIN, Mickaël PELLAN, Philippe LEVREL, Carmen COLLET, Karinne TREGOUET, Thierry JEANNEY, Vanessa VETIL, Sylvain BEDEL, Benoît LE MAO

Absents excusés :

Secrétaire de séance : Emmanuel COLLET

Objet : Réfection de la toiture de l'annexe du restaurant du Madison

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que la réfection du mur de l'annexe du restaurant du Madison a été réalisée à la fin de l'année 2025. Afin de finaliser la rénovation de ce bâtiment, la commune prévoit cette année la réfection complète de la toiture.

À cet effet, deux devis ont été sollicités auprès d'entreprises spécialisées :

- **Payou** : pour un montant total de **17 095,29 € HT** ;
- **MT Couverture** : pour un montant total de **17 147,01 € HT**.

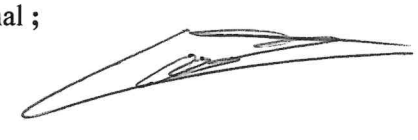
Ces devis ont été examinés par la commission bâtiment réunie le 21 mai 2025.

Bien que l'offre de l'entreprise MT Couverture soit supérieure de seulement 51,72 € HT à celle de l'entreprise Payou, la commission propose de retenir cette offre. En effet, le choix d'une entreprise locale est de nature à faciliter d'éventuelles interventions de maintenance, de dépannage ou de suivi des travaux à l'avenir.

Par ailleurs, une erreur a été relevée dans le devis de l'entreprise Payou concernant la ligne relative à la dépose de la couverture en ardoises et à l'évacuation des matériaux, ce qui ne permet pas de garantir une parfaite comparabilité des offres.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la réalisation des travaux de réfection de la toiture de l'annexe du restaurant le Madison
- **RETIENT** l'offre de l'entreprise MT Couverture pour un montant de 17 147,01 € HT ;
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal ;



Envoyé en préfecture le 15/06/2026
Reçu en préfecture le 15/06/2026
Publié le
ID : 022-212201339-20260615-2026_36-DE

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Emmanuel COLLET

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Sous-Préfecture le publié ou notifié le

Le Maire,
Marcel PICHOT